



Forfait mobile date facturation

Par **Chabu**, le **26/01/2019** à **19:04**

Bonjour,
N'arrivant pas à joindre l'opérateur. je me permets de poser ma question ici.
Je débute un forfait sim mobile le 17 novembre. Pourquoi je paye le mois complet de novembre qui va du 17 au 21 novembre (5 jours) Ils ne pratiquent pas le prorata??
Ils décident q'un forfait va du 21 au 20 du mois suivant.
Arnaque sur le 1er mois.
Dois je faire un courrier? ou c'est normal?

Par **morobar**, le **27/01/2019** à **11:21**

Bonjour,
La réponse est dans le contrat que vous avez signé et les CGV qui accompagnent ce contrat.
Bien des contrats sont calés sur ce type de fonctionnement, à savoir que tout mois commencé est du en totalité.
Je prends pour exemple de nombreux contrats non annuels d'abonnement à des services de télévision.
Ainsi avec les boxs actuelles, si vous débutez une période d'abonnement en ligne pour des chaînes supplémentaires, à cheval sur 2 mois, vous payez les 2 mois complets.

Par **Chabu**, le **27/01/2019** à **18:52**

Merci pour votre réponse.
Reste à savoir quand débute le contrat. pourquoi le 21?
net chaque opérateur fonctionne avec des dates différentes pour nous arnaquer

Par **morobar**, le **28/01/2019** à **09:24**

Moi quand j'ai le sentiment de me faire avoir je change d'air.
J'essaie de lire avant de signer car je sais que dans notre pays la liberté des conventions permet beaucoup de choses, et que les prestataires ne sont pas là pour me faire gagner de l'argent mais au contraire pour en gagner eux.

Par **Lag0**, le **28/01/2019** à **10:00**

Bonjour,
Dans le même genre, j'ai fait évoluer mon forfait dernièrement. J'ai eu la surprise de voir que le mois où mon forfait a changé, j'ai payé pour l'ancien et le nouveau tous les deux plein tarif et non au prorata pour chaque. En relisant les CGV, j'ai vu que c'était prévu comme ça...